

Prix pour les municipalités

Appel à candidatures

La 3^e édition du concours pour le Prix Dosta! du Congrès pour les municipalités est désormais ouverte.

Suite au succès rencontré lors des précédentes éditions (2007 et 2009), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe s'associe une fois de plus à la campagne Dosta ! dans le cadre de ces constants efforts pour renforcer le rôle des collectivités locales en matière d'intégration sociale des Roms^[1] et la protection de leurs droits.

Le « Prix Dosta! du Congrès pour les municipalités » récompense une ou plus municipalité des Etats membres du Conseil de l'Europe qui a mis en œuvre des initiatives créatives et innovantes propres à assurer de façon effective l'intégration sur le long terme des communautés roms présentes sur leur territoire tout en respectant la diversité de ces communautés, et en assurant une participation active de ces populations à la vie démocratique locale.

Les meilleur(s) projet(s) se verront remettre le «Prix Dosta! du Congrès pour les municipalités» au cours d'une cérémonie organisée à l'occasion de la 21^e Session plénière du Congrès, au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le 19 octobre 2011.

Conditions d'admissibilité

Le concours est ouvert aux municipalités/collectivités locales des Etats membres du Conseil de l'Europe ayant mené des projets en faveur des Roms, que ce soit des populations nationales ou relevant de migrations plus récentes.

Critères de participation

Les collectivités locales doivent être les principales parties prenantes de l'initiative et doivent être un des principaux contributeurs au projet. Les projets doivent être novateurs dans leur domaine d'action ; en tant qu'exemples de bonnes pratiques, ils doivent également être généralisables pour pouvoir être mis en œuvre par d'autres municipalités.

En outre, les projets ou initiatives soumis doivent remplir au minimum deux des critères suivants :

- Sensibilisation, directement ou indirectement, du public aux droits et à la culture des Roms, afin de lutter contre les stéréotypes et les préjugés envers eux (par le biais des médias, des systèmes et institutions éducatives, et des collectivités locales).
- amélioration de l'accès effectif des Roms aux droits sociaux (logement, emploi, éducation, santé, par exemple en utilisant des médiateurs roms) ;
- promotion du dialogue interculturel et interethnique ;
- promotion de la diversité dans la vie collective ;
- promotion d'une participation démocratique active.

Quand et comment s'inscrire ?

Les candidatures doivent être soumises, par le biais du formulaire officiel téléchargeable en français et en anglais sur les sites web de la campagne Dosta ! (www.dosta.org) et du

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (http://www.coe.int/t/congress/files/themes/dosta/default_en.asp) à compter du **21 février** auquel il conviendra de joindre :

- une description du projet/initiative (caractéristiques, objectives, résultats)
- des documents attestant de l'allocation de moyens budgétaires par la collectivité locale;
- des preuves de la participation active de la communauté rom.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 mai 2011.

Les formulaires de candidature peuvent être envoyés par voie postale à

Eleni Tsetsekou

Equipe d'Appui du Représentant Spécial du Secrétaire Général
pour les questions relatives aux Roms
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex, France

ou par courrier électronique à :

Eleni Tsetsekou

e-mail : eleni.tsetsekou@coe.int

Copie à :

Dmitri Marchenkov

Secrétariat du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux
e-mail : dmitri.marchenkov@coe.int

Jury

La présélection des projets/initiatives présentés sera effectuée par l'équipe d'Appui du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms en coopération avec le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et le Forum européen des Roms et des Gens du voyage basé à Strasbourg. Des vérifications des projets présélectionnés sont également prévus.

Les lauréats du Prix seront ensuite désignés par un jury international composé de personnalités responsables des questions relatives aux Roms ainsi que de représentants de la population rom. **La cérémonie de remise du Prix aura lieu le 19 octobre 2011.**